Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260129-2026_2-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/01/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	9

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026,
Le 29 Janvier à 20 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie , sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. FESTOC Jean-Pierre, M. HUBERT David, M. BLANCHET André, M. ROUX Philippe, Mme FRETIGNY Armelle, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline, M. BERTHELOT Jean-François, M. THOMAS Jacky

Excusés : M. ROUXEL Jean-Pierre

Absents : Mme RAVET Virginie

Secrétaire de séance : Mme FRETIGNY Armelle

Date de la convocation : 22/01/2026

2026-02 – Mise à jour des tarifs communaux 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs communaux pour l'année 2026 comme suit :

Concessions cimetière et columbarium :

Cimetière :

Concession 30 ans	160€
Concessions 50 ans	260€

Columbarium :

Concession 30 ans	500€
Concessions 50 ans	900€

Locations de la salle des fêtes :

Le forfait chauffage est applicable chaque année du 1er janvier au 30 avril et du 1er octobre au 31décembre

Particuliers de Saint-Georges	Du 1er mai au 30 septembre	Du 1er octobre au 30 avril
Noce d'or (24h maximum : de 9h à 9h le lendemain)	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur ou réunion (4 heures maximum)	80 €	120 €

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260129-2026_2-DE

Location journée (24 h maximum : de 9h à 9h le lendemain)	150 €	190 €
Location week-end (du vendredi 18h au lundi 9h)	280 €	320 €

Particuliers Hors commune	Du 1er mai au 30 septembre	Du 1er octobre au 30 avril
Vin d'honneur ou réunion (4 heures maximum)	100 €	140 €
Location journée (24 h maximum : de 9h à 9h le lendemain)	230 €	270 €
Location week-end (du vendredi 18h au lundi 9h)	350 €	390 €

Autres cas	Du 1er mai au 30 septembre	Du 1er octobre au 30 avril
Hommage après funérailles (particuliers de la commune)	Gratuit	Gratuit
Associations Cours, séances... (4 heures maximum)	Gratuit	10 €

Options	Tarifs
Option vidéoprojecteur, écrans et 2 micros	50 €
Location week-end Journée de location supplémentaire (uniquement lors des vacances scolaires)	80 €

Caution	Montants
Caution sans option vidéoprojecteur, écran et micro	600 €
Caution avec option vidéoprojecteur, écran et micro	1 100 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Saint-Georges-de-Gréhaigne, le 29/01/2026

Le Secrétaire
Mme FRETIGNY Armelle

Le Maire
Jean-Pierre HERY

MAIRIE de SAINT-GEORGES-de-GRÉHAIGNE * 35610 *

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et la transmission en préfecture le 30/01/2026